

Mesures urgentes pour préserver une forêt d'importance mondiale : la forêt d'Atewa, Ghana

CONSCIENT que la forêt d'Atewa, dans la région orientale du Ghana, est l'un des endroits les plus importants en Afrique de l'Ouest pour la conservation de la biodiversité, étant un rare exemple de forêt d'altitude toujours verte, avec plus de 100 espèces répertoriées comme Menacées ou Quasi menacées sur la Liste rouge de l'UICN des espèces menacées ;

NOTANT qu'au moins deux espèces dans la forêt d'Atewa sont En danger critique, et que deux autres le seront probablement à la fin de l'évaluation, et qu'une espèce végétale, deux papillons et une grenouille sont endémiques à Atewa ;

SOULIGNANT qu'Atewa est une source d'eau essentielle, qu'elle abrite les sources des fleuves Birim, Densu et Ayensu, qui fournissent de l'eau aux communautés locales ainsi qu'à des millions de personnes en aval, y compris à Accra ;

APPRÉCIANT la création d'une réserve forestière à Atewa en 1926, et sa protection officielle par le gouvernement du Ghana dans les décennies qui ont suivi l'indépendance ;

ALARME qu'en juin 2019, en l'absence d'une évaluation d'impact environnemental, les autorités ghanéennes ont commencé à déboiser les routes d'accès vers le sommet de la forêt d'Atewa, afin de permettre un essai de forage pour la bauxite ;

PROFONDÉMENT INQUIET par le fait que l'exploitation minière à ciel ouvert pour la bauxite endommagerait de façon irréversible la forêt d'Atewa, entraînant l'extinction d'espèces et la forte dégradation des sources d'eau ;

RECONNAISSANT la forte opposition des communautés autour de l'Atewa, et plus globalement de la société civile ghanéenne, à l'exploitation minière dans la forêt d'Atewa ;

CONSCIENT que les entreprises ghanéennes et internationales sont impliquées dans le développement de l'exploitation de bauxite à Atewa ;

CONSCIENT ÉGALEMENT de la contribution potentielle que l'industrie de l'aluminium pourrait apporter au Ghana, tout en notant toutefois que l'exploitation de la bauxite à Atewa n'est pas essentielle à cette industrie ;

APPRÉCIANT l'engagement de Son Excellence le Président de la République du Ghana pour la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies, et des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité de la Convention sur la diversité biologique ; et

INSISTANT sur l'incohérence fondamentale de l'exploitation de la bauxite dans la forêt d'Atewa avec les engagements internationaux ;

Le Congrès mondial de la nature 2020 de l'UICN, lors de sa session à Marseille, France :

1. PRIE INSTAMMENT le gouvernement du Ghana à :

a. mettre un terme de façon immédiate et permanente à toutes les opérations liées à des activités minières et autres activités destructives dans la forêt d'Atewa ; et

b. créer un parc national sur tout le territoire de la forêt d'Atewa, afin de garantir sa conservation à perpétuité.

2. EXHORTE la communauté des donateurs à fournir l'assistance financière nécessaire pour créer une aire protégée de niveau international dans la forêt d'Atewa, ainsi qu'à soutenir un développement vert à l'intérieur du paysage.

Dans le cas où le gouvernement du Ghana ne mettrait pas en œuvre les dispositions du premier paragraphe:

3. DEMANDE INSTAMMENT à toutes les entreprises du secteur minier de ne participer à aucune activité minière dans ou à proximité de la forêt d'Atewa, et à toutes les entreprises utilisant de l'aluminium, de veiller à ce qu'aucun aluminium provenant de la forêt d'Atewa n'entre dans leurs chaînes de l'offre.

4. DEMANDE à l'Initiative pour une gestion responsable de l'aluminium (ASI) d'aider les entreprises à veiller à ce qu'aucun aluminium provenant d'Atewa n'entre dans leurs chaînes de l'offre, et presse les entreprises membres à ne pas s'impliquer dans des activités minières dans ou à proximité de la forêt d'Atewa.
5. PRESSE toutes les institutions financières à veiller à ce qu'elles ne fournissent aucun financement, d'aucune forme que ce soit, à des activités minières ou toute autre activité destructrice dans ou à proximité de la forêt d'Atewa.
6. DEMANDE au Directeur général, au vu de l'extrême urgence de la situation dans la forêt d'Atewa, de proposer un rapport spécial à la prochaine session du Congrès mondial de la nature sur la mise en œuvre de cette Résolution.